



Mise à jour : Juillet 2021

Charte éditoriale

A l'attention des contributeurs de la RDAA

Que vous soyez doctorant en droit OHADA,
Juriste confirmé praticien ou universitaire s'intéressant à l'OHADA ou au droit des affaires
en Afrique en général,

Nous vous invitons à nous proposer des articles qui pourront être publiés dans la Revue
numérique du Droit des Affaires en Afrique (RDAA).

La législation et la jurisprudence nées de l'OHADA font de plus en plus l'objet de travaux
doctrinaux (thèses, articles, observations sur les décisions de justice). Pour l'instant, ces
études sont éparées et ne sont pas guidées par une ligne directrice susceptible de faire ressortir
la cohérence de la législation OHADA. Cette situation pourrait être améliorée par la mise en
œuvre d'un suivi autant que possible coordonné et orienté vers un résultat pratique de
l'actualité législative, jurisprudentielle et doctrinale. C'est le défi que l'IDEF s'assigne
comme objectif de relever.

C'est ainsi que l'IDEF a initié depuis 2015, à l'instigation d'une demande de la pratique
qui en éprouve le besoin, en faveur d'une « doctrine OHADA », principalement de langue
française, une **revue numérique** dénommée : « Revue du Droit des Affaires en Afrique »,
ayant pour sigle « RDAA ».

1. Orientation

Tout article susceptible d'être publié devra :

- ✚ Etre l'occasion d'apporter une réflexion à des solutions législatives ou
jurisprudentielles tout en cherchant à leur donner cohérence et efficacité.
- ✚ S'efforcer d'être concret, pratique et concis
- ✚ Etre accompagné d'un bref résumé en anglais lorsque le texte est rédigé en
français.

1

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA
Arlette Boccovi
Courriel : arlette.boccovi@institut-idef.org
Portable : 00 33 619252285

REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Éditée par



Mise à jour : Juillet 2021

- ✚ Ouverture de la revue à tout intéressé, notamment aux juristes camerounais de langue anglaise qui sont tenus d'appliquer le droit OHADA ainsi qu'à tout lawyer africain dont les textes seront publiés en anglais avec traduction en français de la substance.

2. Les sujets traités

La RDAA traite de toute question susceptible de faire progresser le droit des affaires en Afrique. Ainsi sont reçus des contributions traitant des sujets relevant :

- ✚ du droit OHADA
- ✚ du common law des pays africains le pratiquant en vue d'établir des comparaisons avec le droit OHADA
- ✚ de tout autre droit susceptible d'enrichir la doctrine et la jurisprudence OHADA

3. Le public de lecteurs

La revue est destinée à un large public comprenant : les professionnels du droit, les décideurs en entreprise, les étudiants et toute personne s'intéressant au droit des affaires en Afrique.

4. Les règles rédactionnelles

Pour être éligible à la publication, tout écrit devra répondre aux normes suivantes :

- ✚ Texte numérique brut **de une à huit pages** à savoir :
 - Deux pages maximum pour un compte rendu de lecture (Rubrique « Lu pour vous »)
 - Trois pages maximum pour un commentaire de décision ou un sujet doctrinal
 - Huit pages maximum pour une analyse de législation ou de tendance jurisprudentielle (Rubrique Regard)

2

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA
Arlette Boccovi
Courriel : arlette.boccovi@institut-idef.org
Portable : 00 33 619252285

REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Éditée par



Mise à jour : Juillet 2021

- ✚ Mise en forme :
Times New Roman 12 pour tout le texte (à l'exception des notes de bas de page)

Titre de l'article : en minuscule, gras non encadré

Corps du texte : Interligne simple
Italique pour les citations (article de loi, jurisprudence.....)
Ne pas abuser du caractère gras
Ne pas utiliser de couleur

Notes de bas de page : Times New Roman 10 ; visible en bas de page (et non à la fin de tout le texte)

- ✚ Identification du contributeur (Prénom, Nom, Titre)
Joindre une brève note biographique (avec photo numérique professionnelle si possible)
Joindre un bref résumé en français et en anglais. Dans l'impossibilité pour l'auteur de produire un résumé en anglais, il devra en communiquer la version en français et marquer son accord en vue de sa traduction par l'IDEF.

5. L'auteur

5.1. Profil et Déclaration sur l'honneur

Peuvent soumettre des projets d'articles :

- ✚ Les doctorants,
- ✚ Tout docteur en droit
- ✚ Tout juriste confirmé praticien ou universitaire s'intéressant au droit des affaires en Afrique quel que soit sa nationalité

Les juristes anglophones africains (même hors OHADA) sont encouragés à proposer des articles.

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA
Arlette Boccovi
Courriel : arlette.boccovi@institut-idef.org
Portable : 00 33 619252285

REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Editée par



Mise à jour : Juillet 2021

Tout auteur en soumettant un article destiné à une éventuelle publication déclare que son œuvre est authentique et que toutes les informations qui y sont contenues ont fait l'objet de vérification scientifique par ses propres soins.

Tout auteur souhaitant remettre une contribution, doit en informer le secrétariat général de la revue et s'engager à remettre son texte dans le délai de deux mois.

Par cette communication, l'auteur accepte de céder à l'IDEF les droits d'exploitation sur le texte transmis.

5.2 Rétribution

Dans le but d'encourager le travail de recherche, les contributions des auteurs sont rétribuées comme suit :

- + Commentaire d'une décision : 50 euros
- + Compte rendu de lecture : 50 euros
- + Etude doctrinale : 100 euros
- + Analyse de législation ou de tendance jurisprudentielle : 100 euros

6. La fréquence et adresse de publication

La RDAA est publiée sur le site de l'IDEF, toute contribution acceptée étant mise en ligne.

7. L'organisation de la revue

Nouvelle organisation de la revue

Secrétaire général : Mme Arlette Boccovi

Comité scientifique :

Président : Professeur Barthélemy Mercadal

4

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA
Arlette Boccovi
Courriel : arlette.boccovi@institut-idef.org
Portable : 00 33 619252285

REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Éditée par



Mise à jour : Juillet 2021

Membres : Professeur Akuété Santos, Professeur Ndiaw Diouf, Mme Arlette Boccovi, Professeur Georges Decocq, Docteur Mounetaga Diouf

Comité de rédaction

Rédacteur en chef : Mme Arlette Boccovi

Membres du Comité de rédaction : Professeur Barthélemy Mercadal, Maître Sylvain Attoh-Mensah ; Maître Jean-Jacques Lecat ; Maître Antoine Delabrière ; Association du Notariat Francophone (ANF) ; Maître Jimmy Kodo, Mme Arlette Boccovi, Professeur Ndiaw Diouf, Professeur Akuété Pedro Santos, Docteur Mounetaga Diouf.

Arlette BOCCOVI
Secrétaire Générale de la RDAA

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA
Arlette Boccovi
Courriel : arlette.boccovi@institut-idef.org
Portable : 00 33 619252285